

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest,
tenue le lundi 1^{er} avril 2019, à 19h37 l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller no 2
Loren Allen, conseiller no 3
Gilles Asselin, conseiller no 5
Cedric Briggs, conseiller no 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire suppléant.

Est absent :

Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Demande de dérogation mineure 2019-02-0002 – 5, chemin des Appalaches
 - 6.2. Demande de dérogation mineure 2019-02-0003 – 23, chemin Quilliams
 - 6.3. Demande de dérogation mineure 2019-02-0005 – 3, chemin Crow Hill
 - 6.4. Demande de dérogation mineure 2019-02-0006 – 18, chemin Cousens
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Ressources humaines – Superviseur de voirie – Contrat de travail - Addenda No1
 - 7.4. Ressources humaines – Directeur général – Formations
 - 7.5. Procédure administrative – Intérêts
 - 7.6. 2019-02 – Systèmes informatiques et logiciels – Contrat
 - 7.7. 2019-03 - Photocopieur – Contrat
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Dégel
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. IDEC – Qualité de l'eau des cours d'eau
 - 9.2. 2019-04 - Bacs bleus - Contrat
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 11.1. Mercredi santé
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire suppléant à 19h37.

038-0419 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en gardant le varia ouvert et en retirant le point suivant :

9.2 2019-04 – Bacs bleus - Contrat

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

039-0419 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'approuver la version française des procès-verbaux des 11 et 25 mars 2019 avec les modifications suivantes au procès-verbal du 11 mars 2019:

- en remplaçant, au point 7.3, le mot « suivre » par « suivre »;
- en ajoutant au point 13.1 le mot « aura » devant « lieu ».

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à ajouter.

040-0419 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-02-0002 – 5, CHEMIN DES APPALACHES

Messieurs Gilles Asselin et Cedric Briggs présentent la demande.

La parole est donnée à tout intéressé désirant faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2019-02-0002 et de permettre la future implantation d'une piscine creusée en cour avant, selon l'angle du chemin Laporte, tel que montré au plan projet de la piscine produit par les Paysages VerduRoy, firme d'architectes paysagistes et daté du 14 janvier 2019 sur le lot numéro 5 193 065 du cadastre du Québec (matricule : 9009-44-8140).

Adoptée à l'unanimité

041-0419

URBANISME

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-02-0003 - 23, CHEMIN QUILLIAMS

Messieurs Gilles Asselin et Cedric Briggs présentent la demande.

La parole est donnée à tout intéressé désirant faire entente relativement à cette demande.

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2019-02-0003 et de régulariser une remise dérogatoire, rénovée en 2017, tel que montré au plan comparatif de l'ancienne et de la nouvelle remise produit par Robert Touchette, arpenteur-géomètre et daté du 19 janvier 2019, en réduisant la marge de recul latérale ainsi que la marge de recul, soit à 1,22 mètre (latérale) et à 2,78 mètres (arrière) au bénéfice du lot 5 664 385 du cadastre du Québec (matricule : 8618-51-0093).

Adoptée à l'unanimité

042-0419

URBANISME

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-02-0005 - 3, CHEMIN CROW HILL

Messieurs Gilles Asselin et Cedric Briggs présentent la demande.

La parole est donnée à tout intéressé désirant faire entente relativement à cette demande.

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Loren Allen et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2019-02-0005 et de permettre la réduction du frontage du lot projeté à 18,45 mètres pour une future division de lot se situant sur le chemin Crow Hill, tel que montré au plan produit par Claude Migue, arpenteur-géomètre en date du 13 février 2019 au bénéfice des lots 5 193 062 et 5 193 514 du cadastre du Québec (matricule 9009-34-4520 et 9009-43-2528).

Adoptée à l'unanimité

043-1419
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-02-0006 - 18, CHEMIN COUSENS

Messieurs Gilles Asselin et Cedric Briggs présentent la demande.

La parole est donnée à tout intéressé désirant faire entente relativement à cette demande.

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par Robert Chartier, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2019-02-0006 et de régulariser la marge latérale du bâtiment principal, rénové en 2009, tel que montré au plan produit par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date de janvier 2019 en réduisant la marge de recul latérale à 10,10 mètres au bénéfice du lot 5 192 780 du cadastre du Québec (matricule : 8907-25-4496).

Adoptée à l'unanimité

044-0419
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 30 mars 2019 au montant de 62 151.64 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

045-0419
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES - SUPERVISEUR DE VOIRIE -
CONTRAT DE TRAVAIL - ADDENDA NO 1

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'addenda no 1 au contrat de travail de monsieur John Rhicard, superviseur de voirie.

Adoptée à l'unanimité

046-0419
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES - DIRECTEUR GÉNÉRAL - FORMATIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'autoriser le directeur général à suivre les formations suivantes :
 - o Refonte du régime d'autorisation environnementale
 - o Rendez-vous Therrien Couture
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

047-0419
ADMINISTRATION
PROCÉDURE ADMINISTRATIVE - INTÉRÊTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'autoriser, lors d'un encaissement, l'annulation des intérêts d'un montant inférieur à 5 \$.

Adoptée à l'unanimité

048-0419
ADMINISTRATION
2019-02 SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'accepter la proposition V6 du 1^{er} avril 2019 de Girafe Conseil T.I. pour le remplacement d'équipements informatiques et logiciels au montant de 23 394 \$ plus taxes et les frais mensuels de 291.85 \$ par mois pour les services mensuels jusqu'au 31 décembre 2019.

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le DG à négocier et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

049-0419
ADMINISTRATION
2019-03 - PHOTOCOPIEUR - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'accepter la proposition de Mégaburo du 1^{er} avril 2019 pour la location d'un copieur pour une période de 60 mois.

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le DG à négocier et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**VOIRIE
DÉGEL**

Le directeur général donne de l'information sur le dégel. Monsieur Gilles Asselin montre des photos des dommages sur le chemin Paramount.

**ENVIRONNEMENT
IDEC**

Monsieur Denis Vaillancourt présente le rapport IDEC. Celui-ci est déposé au conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
MERCREDI SANTÉ**

Monsieur Pouliot donne de l'information sur le projet de mercredi santé.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

VARIA

Aucun dossier.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

050-0419
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu de lever l'assemblée à 21h37.

Adoptée à l'unanimité

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire suppléant

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 4 MAI 2019 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.